

ROLES DES ASSISTANTES SOCIALES DU PERSONNEL

Les assistantes sociales du personnel exercent :

- ✓ Un travail direct auprès de l'ensemble des personnels de l'Education Nationale :
 - Du secteur public ou privé sous contrat,
 - Titulaire ou non,
 - En activité, congé maladie ou en retraite.

Elles interviennent à la demande :

- ✓ Directe d'un personnel,
- ✓ De l'administration (hiérarchie ou service administratif),
- ✓ D'un tiers, d'autres administrations ou organismes.

Leurs domaines d'intervention :

- ✓ L'insertion professionnelle,
- ✓ L'aide aux personnels ayant à faire face à des difficultés de santé,
- ✓ Les problématiques familiales et/ou personnelles,
- ✓ Le champ économique et financier,
- ✓ Les informations diverses.

Elles ont un rôle d'accueil, d'écoute, d'information et de médiation lors de difficultés professionnelles, financières ou personnelles. Le rôle d'aide et de conseil exercé par l'assistante de service social des personnels se situe à l'interface de la vie privée des agents et de leur vie dans le milieu du travail.

Spécialisées en relations humaines, les Assistante Sociale sont tenues au secret professionnel.

LE SERVICE MEDICAL DE PREVENTION

Son rôle :

- ✓ Ecoute et conseils
- ✓ Bilan de l'état de santé
- ✓ Adaptation éventuelle des conditions de travail
- ✓ Postes adaptés

Qui contacter :

- ✓ **Docteur Sophie DIETSCH** : Coordinatrice du service médical de prévention
- ✓ **Docteur Valérie HAUVY**
- ✓ **Docteur Evelyne APTEL** : Conseiller médical

Où :

- ✓ Au Rectorat de Nancy - Metz - Tél. : 03 83 86 23 31